

Les Vert'libéraux lancent deux initiatives populaires municipales

Les Vert'libéraux de la Ville de Genève lancent simultanément deux initiatives populaires municipales pour protéger la population contre les effets négatifs du changement climatique. Les deux textes ont un point commun : ils visent à créer des îlots de fraîcheur pour la population. Le premier texte propose l'aménagement de nouveaux bains publics dans le Rhône. Le deuxième texte vise à créer un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés.

À Genève, le changement climatique se renforce et produit des effets négatifs de plus en plus marqués. La sécheresse exceptionnelle et les épisodes de chaleur particulièrement longs et intenses de l'été 2022 constituent un bon indicateur de ce qui devrait nous attendre ces prochaines années. Hélas, les autorités de la Ville de Genève n'ont pas encore pleinement saisi l'importance de ces changements et peinent à agir concrètement.

Face à la demande, Genève ne dispose que d'un nombre limité de lieux de baignade aménagés. Cette situation entraîne une saturation des espaces de baignade et devient pesante pour les personnes à la recherche de fraîcheur. L'engorgement, notamment des Bains des Pâquis et de la Plage des Eaux-Vives, en témoignent quotidiennement.

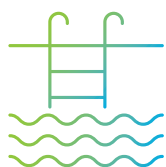
Pour remédier à cette situation, les Vert'libéraux de la Ville de Genève proposent la création des "Bains du Rhône" le long du quai du Général Guisan (en amont du pont des Bergues). Ils chargent les autorités municipales de lancer une étude, en concertation avec le Canton, pour créer rapidement une infrastructure de baignade sécurisée, incluant sur le quai toutes les commodités nécessaires à l'accueil du public.

Ces bains publics constituent une des réponses face à l'augmentation des températures. Genève est la ville la plus dense de Suisse et aussi l'une des plus bétonnée. En conséquence, les Genevois souffrent particulièrement des pics de chaleur, surtout lorsqu'ils doivent se déplacer dans un environnement étouffant et faiblement végétalisé. Face à cette situation, il existe une forte demande pour l'aménagement de nouveaux lieux de rencontre et de détente ombragés.

C'est dans cette optique que les Vert'libéraux proposent de créer un réseau d'aménagements végétalisés accompagnés d'un mobilier d'assise. Ces modules devront être implantés tous les 100 à maximum 300 mètres, de sorte à constituer un maillage couvrant tous les quartiers de la Ville. Une fois réalisé, ce réseau permettra à toute la population d'accéder à des zones de fraîcheur de proximité sans avoir à consentir à de longs déplacements.

Pour protéger la population, il est temps d'agir ! C'est pourquoi les Vert'libéraux de la Ville de Genève demandent un délai, respectivement, de 3 ans et de 5 ans, pour la réalisation des deux initiatives.

Contacts : Yves Herren, président PVL Ville de Genève, +4178 840 10 50
Bénédicte Grimm, vice-présidente PVL Ville de Genève, +4179 666 08 02



Initiative populaire communale
**Pour la création
 des Bains du Rhône**

Vert libéraux.
 Ville de Genève

en partenariat avec **jeunes vert libéraux**
 GENÈVE

Les fortes chaleurs estivales se répètent un peu plus chaque année. Ces pics de chaleur de plus en plus fréquents et longs obligent à repenser notre ville afin d'offrir des espaces de rafraîchissement à l'ensemble de la population.

La population genevoise a déjà exprimé son attente claire de multiplier les zones de baignade, comme en témoignent les aménagements de la plage des Eaux-Vives et du quai Wilson.

Les citoyennes et citoyens soussignés, électeurs et électrices dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales de:

- débiter, en concertation avec le canton, une étude en vue de la réalisation de bains publics, sur le quai Général-Guisan, permettant l'accès libre à l'eau et la requalification du quai;
- veiller à ce que ces bains soient sécurisés;
- intégrer au quai les infrastructures et commodités nécessaires à l'accueil du public (vestiaires, buvettes, wc, douches);
- démarrer le chantier dans un délai de trois ans après l'acceptation de la présente initiative;
- rendre compte annuellement au Conseil municipal de l'avancée du projet.

Les Vert'libéraux proposent la création des « Bains du Rhône », pour offrir un nouveau lieu de baignade et de lien social au cœur de la ville, entre Fusterie et Molard.

Ils invitent les autorités à développer un projet, dans un délai de trois ans après l'acceptation de la présente initiative.



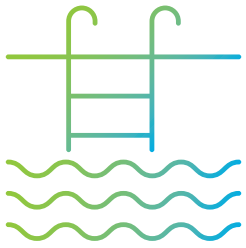
La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer cette initiative communale.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à CHF 100. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

| NOM (majuscules) | Prénom (usuel) | Date de naissance jj.mm.aaaa | Origine (canton ou nationalité) | Domicile (rue et n°, NPA, localité) | Signature |
|---------------------|-------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|-----------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

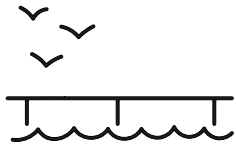
Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants: **Marion Baqué**, rue Verdaine 14, 1204 Genève; **Boris Calame**, avenue des Eidguenots 10, 1203 Genève; **Jérôme Fontana**, Rue de Moillebeau 23, 1209 Genève; **Bénédicte Grimm**, rue Jean-Violette 24, 1205 Genève; **Yves Herren**, rue De-Candolle 36, 1205 Genève; **Christian Jeanmonod**, avenue de Frontenex 34, 1207 Genève; **Martin Renevey**, Rue de Zurich 42, 1201 Genève; **Matthieu Tkatch**, boulevard Carl-Vogt 45, 1205 Genève.

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023 à : Parti vert'libéral genevois, 1200 Genève



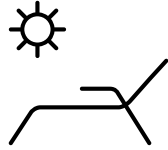
Initiative populaire communale

Pour la création des Bains du Rhône



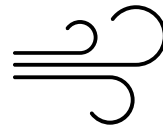
Le Rhône, bien commun

Améliorer l'accès à l'eau c'est permettre au plus grand nombre de se baigner dans des conditions adéquates. Aménager un espace de baignade est une opportunité pour requalifier le quai négligé depuis des décennies.



Le Rhône, lieu social

La création de nouveaux bains publics répond aux besoins de sociabilité exprimés par la population. Proposer un nouvel espace de convivialité, accessible à tous au cœur de la cité est un véritable plus pour la vie en ville.

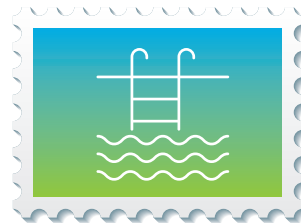
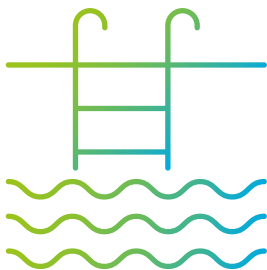


Le Rhône, source de fraîcheur

Se rafraîchir est devenu une préoccupation pour de nombreux citoyens qui souffrent de pics de chaleur de plus en plus nombreux. Améliorer l'accès à l'eau au cœur de Genève, c'est permettre au plus grand nombre de se rafraîchir.

Imprimé sur du papier FSC

Plier, ne pas déchirer! Placer 2 points de colle au recto, puis envoyer.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare



50788817
210002
LA POSTE

Je soutiens l'initiative



Je scanne le code QR avec mon smartphone



Je confirme le montant et le don



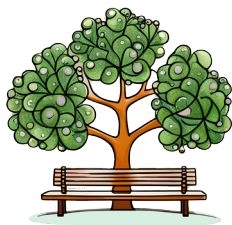
Je reçois en fin d'année un justificatif pour déduire mon don des impôts



Également par virement bancaire
IBAN CH15 0900 0000 1212 2562 6

Parti vert'libéral genevois
1200 Genève

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023



Initiative populaire communale
**Pour un réseau d'espaces
 de détente végétalisés
 et ombragés**

Vert libéraux

Ville de Genève

Genève est devenue une ville de béton, aux îlots de chaleur omniprésents, aussi bien dans les réalisations publiques que privées. Alors que les habitants attendent des lieux de rencontre, des espaces où il fait bon vivre et des infrastructures publiques adaptées, seuls voient le jour des projets immobiliers imposants et isolés, ne bénéficiant qu'à une part restreinte de la population. Face à ce décalage croissant, il est nécessaire de repenser l'espace public ainsi que nos quartiers et de favoriser un meilleur équilibre

entre les différents éléments qui constituent l'aménagement d'une ville agréable à vivre.

En proposant d'y incorporer des espèces végétales florissantes ou fruitières, les initiants conçoivent le projet comme un moyen de diversification de l'esthétique urbaine, mais également comme des lieux de contemplation et de proximité avec la nature, offrant un accès direct et gratuit à des fruits comestibles en milieu urbain.

Les citoyennes et citoyens soussignés, électeurs et électrices dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales de :

- développer des modules d'aménagement urbains pérennes, composés de mobilier d'assise et de structures portantes végétalisées, qui offrent à la population des espaces de détente de proximité, facilement accessibles et ombragés (abris, pavillons, pergolas);
- privilégier des espèces végétales fruitières ou florissantes locales favorisant la biodiversité et la qualité visuelle de l'espace public;
- viser une distance entre les modules de l'ordre de 100 à 300 mètres au maximum, selon la faisabilité, charge aux autorités d'adapter les aménagements en fonction des possibilités;
- planifier les études et les travaux afin d'assurer l'implantation par étapes de l'ensemble de ces modules sur l'entier du territoire de la Ville de Genève, au plus tard cinq ans après l'acceptation de la présente initiative;
- veiller à ce que ce réseau d'aménagements soit réalisé en complémentarité des espaces de proximité existants, une priorité devant être donnée aux secteurs les plus denses, les moins bien équipés et les plus chauds de la ville;
- équiper et compléter, dans la mesure du possible, les infrastructures déjà existantes selon les critères et modalités proposées;
- considérer, dès leur conception, la gestion future des infrastructures ainsi créées, équipées ou modifiées et en assurer l'entretien régulier;
- rendre compte annuellement au Conseil municipal de l'avancée du projet et des travaux d'aménagement.



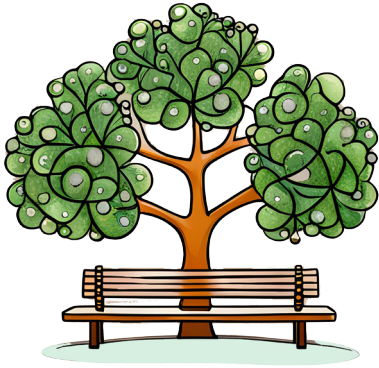
La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer cette initiative communale.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à CHF 100. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

| NOM (majuscules) | Prénom (usuel) | Date de naissance jj.mm.aaaa | Origine (canton ou nationalité) | Domicile (rue et n°, NPA, localité) | Signature |
|---------------------|-------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|-----------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants: **Boris Calame**, avenue des Eidgenotes 10, 1203 Genève; **Bénédicte Grimm**, rue Jean-Violette 24, 1205 Genève; **Yves Herren**, rue De-Candolle 36, 1205 Genève; **Louise Riva**, rue Crespin 16, 1206 Genève; **Matthieu Tkatch**, boulevard Carl-Vogt 45, 1205 Genève; **Alexandre Wisard**, rue De-Beaumont 5, 1206 Genève.

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023 à : Parti vert'libéral genevois, 1200 Genève



Initiative populaire communale

Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

Qualité de vie

Lutter contre les îlots de chaleur

Face à la surabondance de béton et les îlots de chaleur, végétaliser la ville est devenue une nécessité indéniable pour assurer à la population la qualité de vie à laquelle elle aspire. Il est nécessaire de repenser l'urbanisme pour intégrer davantage d'ombre naturelle au cœur de la ville. L'urgence climatique doit apporter des solutions pour permettre à la population de supporter les impacts des dérèglements climatiques.

Lien social

Rassembler les personnes

Les habitants attendent des lieux de rencontre, des espaces où il fait bon vivre et des infrastructures publiques adaptées. Notre projet favorise le lien social et l'accessibilité de nos rues à travers un urbanisme réfléchi et écologique. En proposant des aires de végétation et d'ombre équipées de bancs, notre projet contribue à la création d'un maillage d'espaces de rencontre et de repos dans un cadre permettant le contact avec la nature.

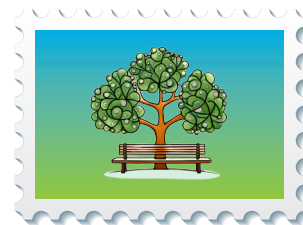
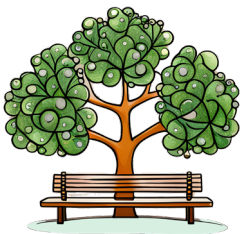
Climat

Soigner la biodiversité

La surabondance de béton appauvrit la biodiversité de nos quartiers tout en imperméabilisant les sols. Il est temps d'inclure la biodiversité à notre quotidien et de se reconnecter à la nature. En proposant d'incorporer à l'urbanisme des espèces végétales florissantes ou fruitières, nous voulons offrir des lieux de proximité avec la nature, avec un accès direct et gratuit à des fruits comestibles en milieu urbain.

Imprimé sur du papier FSC

Plier, ne pas déchirer! Placer 2 points de colle au recto, puis envoyer.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare



50788817
210003
DIE POST

Je soutiens l'initiative



Je scanne le code QR avec mon smartphone



Je confirme le montant et le don



Je reçois en fin d'année un justificatif pour déduire mon don des impôts



Également par virement bancaire

IBAN CH15 0900 0000 1212 2562 6

Parti vert'libéral genevois
1200 Genève

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023